



Délégués du personnel **CFDT** des sites et du siège Groupama Loire Bretagne Réunions du 18 mars et du 8 avril 2014

CDD (contrats à durée déterminée)

A ce jour, sur le périmètre sites/siège, vous êtes 53 CDD de remplacement et 89 CDD de surcroît. Vous êtes des salariés à part entière et à ce titre vous bénéficiez des avantages « pass gagnant » réservés à tous les collaborateurs de l'entreprise (ex : 25 % de réductions sur vos assurances automobile et habitation).

TOP secret

On a demandé à certains salariés de communiquer leur trigramme et leur mot de passe pour permettre à un salarié remplaçant de se connecter.

Nous vous rappelons à toutes fins utiles, conformément à l'article 6.3.1 du règlement intérieur, que votre mot de passe de connexion est strictement personnel et inaccessible.

Info pratique

L'interprétation de l'accord relatif au temps de déplacement professionnel peut porter à confusion. Pour faire pratique, en accord avec la direction, le principe à retenir en cas d'aller-retour sur une journée, pour un salarié en horaires variables, est le suivant :

- On mesure l'amplitude horaire entre l'heure de départ et l'heure de retour sur le lieu de travail habituel.
- On retire 7h42
- On retire 31mn pour le repas.

Le résultat obtenu vous permet de calculer votre droit à récupération :

Entre 1h et 2h : 20mn de récupération
Entre 2h et 4h : 1h33 de récupération
Entre 4h et 6h : 2h18 de récupération
Plus de 6h : 3h30 de récupération.



Toutes les semaines la direction veut savoir si vous êtes « bien dans vos baskets » ou si au contraire vous avez le « moral dans vos chaussettes ». C'est l'objet du baromètre QVT (qualité de vie au travail) qui vous permet, selon la direction, d'exprimer votre point de vue de manière totalement anonyme. Nous nous permettons d'en douter puisqu'une restitution est faite chaque semaine par métier à l'attention de l'encadrement...

Seuls seraient concernés par cette restitution les métiers comportant plus de 25 salariés... permettez- nous également d'en douter !

Chronique d'une fin annoncée

C'est officiel, le 14 avril 2014 les ATC et les gestionnaires souscription disparaissent pour ne plus faire qu'un : les télé-gestionnaires souscription. Bienvenue dans le monde nébuleux des restructurations !

Télétravail

- Les candidatures étaient ouvertes du 27 février au 2 avril : 83 salariés ont postulé pour environ 50 places. Si besoin, pour trancher, la direction va privilégier l'éloignement du lieu de travail ainsi que des situations particulières qui pourraient être découvertes à l'occasion des entretiens.
- La « charte du télétravailleur » a été supprimée, ce document a seulement valeur de préconisations et de consignes. Toutes celles qui ont été retournées signées par les candidats ont été détruites.
- L'actuel pilote de télétravail est prolongé jusqu'à juin.

Vos Délégués du personnel **CFDT (liste au dos)
Prochaine réunion le 13 mai 2014
N'hésitez pas à nous contacter.**